

## *La Corruption et l'Économie Tunisienne : Stratégies Pour un Changement Durable*

Le 10 février 2018, cette édition d'Afkar a rassemblé 55 acteurs clés sur le thème « La corruption et l'économie tunisienne : Stratégies pour un changement durable. » Les débats ont été dirigés par Mohamed Chafik Sarsar, professeur à l'Université de Tunis (Manar), et modérés par Ismail Ben Sassi, fondateur et PDG de ilboursa.com. Les parties prenantes représentaient plus de 30 entités du gouvernement tunisien, de la société civile, du secteur privé, des organisations internationales, des associations professionnelles, des institutions éducatives et des représentants diplomatiques.

*Afkar est une initiative qui rassemble les principaux acteurs concernés par une thématique, le temps d'une journée, et en table ronde, dans le but d'avoir un dialogue qui débouchera sur des résultats concrets.*

### **DIAGNOSTIC DE LA CORRUPTION EN TUNISIE**

Cette édition d'Afkar a commencé par une évaluation de l'état de la corruption en Tunisie ouvrant sur les points de discussion suivants :

- La corruption est une menace pour la transition démocratique de la Tunisie et une force de déstabilisation pour l'économie et la sécurité nationale ;
- La prévalence de la corruption en Tunisie en 2018 et son éventuelle évolution depuis la Révolution de 2011, à savoir, les changements dans la nature, la forme et la pratique de la corruption ;
- Les impacts économiques de la corruption, tels que la distorsion du marché, le frein aux investissements (notamment étrangers), la création d'un climat des affaires hostile, les économies parallèles, la contrebande et le placement de la Tunisie sur les listes noires internationales pour les paradis fiscaux et le blanchiment d'argent ;
- L'écart entre la législation et les mesures publiques pour lutter contre la corruption et l'efficacité de leur mise en œuvre dans la prévention ou la répression des actes de corruption ;
- Le respect de l'état de droit et manque de volonté politique pour lutter efficacement contre la corruption ;
- La perception de l'opinion publique selon laquelle la corruption a augmenté et l'impact des récents événements sur la confiance



des citoyens dans les mesures anti-corruption menées par le gouvernement ;

- Approches descendantes ou ascendantes pour lutter contre la corruption et l'état actuel de la coordination entre les organismes de lutte contre la corruption et de réglementation.

## RECOMMANDATIONS

Au cours de la journée, les participants ont proposé et discuté des solutions spécifiques et réalisables pour mieux traiter la corruption et la réduire en Tunisie. Ces recommandations sont les suivantes :

### **1) Finaliser la mise en place des principales institutions de l'état invoquées dans la Constitution tunisienne de 2014, telle que la Cour constitutionnelle ou d'autres organes**

Les participants ont ouvert la discussion avec de multiples interventions concernant la primauté du droit et le rôle indispensable qu'il doit jouer pour contrer et prévenir les cas de corruption. Les participants ont notamment souligné l'urgence de terminer la mise en place d'institutions clés destinées à soutenir l'état de droit, telle que la Cour Constitutionnelle. De plus, les participants ont souligné l'importance d'appliquer les lois existantes et les mécanismes de lutte contre la corruption déjà prévus. Par exemple, un participant a suggéré que, si un fonctionnaire est tenu de déclarer ses actifs financiers dans un certain délai et ne le fait pas, il devrait immédiatement être démis de ses fonctions.

### **2) Renforcer les systèmes de gestion électroniques et rendre les informations sur les procédures administratives plus facilement accessibles aux citoyens**

Au-delà de la simple mise en œuvre des systèmes existants conçus pour réduire ou prévenir la corruption, les participants ont proposé d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures anti-corruption supplémentaires. La mise en place d'un système d'information intégré pourraient réduire les risques d'intervention humaine et de falsification et accélérer les lenteurs des procédures administratives, qui incitent souvent elles-mêmes à la corruption. Enfin, les participants ont suggéré de renforcer et de dématérialiser les mesures non procédurales.



### **3) Développer un plan d'urgence pour s'attaquer aux secteurs les plus corrompus**

En plus d'une stratégie globale de lutte contre la corruption, les participants ont proposé une réponse rapide pour contrer les cas de corruption les plus importants et renforcer la confiance de l'opinion publique dans les efforts de lutte contre la corruption. Cette confiance contribuerait à son tour à renforcer les politiques anti-corruption à plus long terme. En outre, ces efforts ciblés pourraient mettre en évidence la nécessité et l'urgence de la mise en œuvre de la législation anti-corruption.

### **4) Augmenter les ressources humaines et financières pour le suivi des institutions anti-corruption**

Les institutions chargées de lutter contre la corruption et de la contrôler ne peuvent pas être pleinement efficaces sans un renforcement de leurs ressources humaines et financières. Par conséquent, les participants ont proposé d'augmenter les ressources et moyens alloués aux organes publics de lutte contre la corruption.

Outre l'augmentation des ressources, plusieurs participants ont souligné l'importance de financer les efforts de lutte contre la corruption à l'échelle nationale, en se référant au Chapitre VII de la Constitution tunisienne, qui porte sur les autorités locales. En effet, la décentralisation peut constituer de nouveaux défis aux efforts de lutte nationale contre la corruption, notamment à la lumière des efforts de décentralisation en cours actuellement en Tunisie.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs participants ont soulevé la question de la volonté politique, associée au fait que ceux qui sont placés en première ligne pour lutter contre la corruption, tels que les agents des douanes, manquent souvent de volonté pour le faire. Sur ce sujet, les participants ont discuté des stratégies pour opérer des changements au sein de ces institutions, y compris la modification des structures d'incitation (telles que l'évolution des échelles salariales au sein des douanes et autres organismes de réglementation) et l'examen des politiques de conflit d'intérêts.

### **5) Réduire les transactions en espèces**

Les participants ont également recommandé l'adoption de mesures visant à réduire les transactions en espèces, qui sont plus difficiles à suivre et à contrôler. La réduction des transactions en espèces



contribuerait également à réduire les cas d'économies parallèles ou de commerce informel.

#### **6) Examiner les monopoles contrôlés par l'État :**

Les participants ont également mis en avant la nécessité d'examiner les monopoles contrôlés par l'Etat, en particulier ceux qui régissent les produits non fabriqués en Tunisie. D'autant plus que ces monopoles encouragent la contrebande et favorisent les pratiques de corruption. Certains participants ont suggéré que certains monopoles contrôlés par l'État devraient être démantelés et, à leur place, que certaines importations soient autorisées avec les impositions douanières nécessaires.

#### **7) Démanteler la culture du népotisme, du copinage et de l'impunité**

Au cours de la conversation, les participants sont revenus à la culture dominante du népotisme, du copinage et de l'impunité. Les participants ont convenu qu'il devrait y avoir une politique durable pour démanteler ces pratiques et la culture inhérente qui les favorisent.

#### **8) Exercer les vérifications nécessaires dans la sélection des fonctionnaires chargés de lutter contre la corruption, y compris en s'assurant qu'ils répondent à des exigences et à des qualifications spécifiques**

Enfin, les participants ont discuté des responsables de la lutte contre la corruption au sein des instances publiques. Au cours de la conversation, un certain nombre de participants ont soutenu que ces fonctionnaires devraient être choisis avec soin, impliquant un examen complet des qualifications de la personne pour le poste, et incluant l'exclusion de l'existence de conflit d'intérêts. Par exemple, plusieurs participants ont suggéré que toute personne qui ne répond pas aux exigences du poste devrait être exclue afin d'assurer l'efficacité des institutions et d'empêcher une remise en cause de l'intégrité des institutions et de l'efficacité de leur fonctionnement. De plus, il devrait y avoir des termes de référence clairs pour déterminer les qualifications requises pour ces postes particuliers et pour s'assurer que les personnes qualifiées sont effectivement considérées et choisies.